



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prix coûteux du train et pratiques commerciales anormales

Question écrite n° 6666

Texte de la question

M. Serge Muller attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur le coût des transports ferroviaires et de certaines pratiques de vente anormales. En effet, le coût élevé des billets de train constitue aujourd'hui un frein majeur à l'utilisation régulière du rail. Les prix ne cessent d'augmenter, rendant impossible pour de nombreux Français l'usage fréquent du train. Alors même que le train est un moyen de transport écologique, son tarif lui s'avère être dissuasif et entraîne, par effet de conséquence, un recours plus fréquent et souvent moins coûteux à l'avion notamment. Il ne s'agit pas de taxer ou de restreindre l'usage de l'avion, venant ainsi pénaliser les français de l'usage d'un transport mais bel et bien de démocratiser l'accès au train, pour tous et partout au travers principalement de son tarif. Par ailleurs, certaines pratiques commerciales soulèvent de réelles questions en matière de sécurité. Il est en effet fréquent que plus de billets soient vendus que de places disponibles, ce qui engendre une sur-occupation des rames : passagers entassés dans les couloirs, entre les wagons. Ces conditions de voyage, en plus d'être perçues comme inacceptables, représentent un risque grave en cas d'incident et nécessitent votre attention afin de faire évoluer les pratiques. Face à cette situation plurielle, le Gouvernement se doit de prendre des mesures pour réduire significativement le coût des billets et ainsi démocratiser l'utilisation d'un mode de transport plus respectueux de l'environnement ; la transition écologique, tout comme la sécurité des usagers du rail, exigent des mesures rapides.

Texte de la réponse

Le financement des mobilités fait l'objet de toute l'attention du Gouvernement et se trouve être au cœur des échanges de la conférence nationale de financement des mobilités "Ambition France Transports" qui a été lancée le 5 mai à Marseille et se déroule sur dix semaines. Le Gouvernement est en tout état de cause attentif à l'accessibilité de l'ensemble des tarifs des transports publics, d'une manière générale, et à celle des tarifs voyageurs de la SNCF, en particulier. Le Gouvernement encourage toutes les initiatives et les plans d'actions entrepris par les Régions, SNCF Voyageurs ainsi que les autres entreprises entrant dans le marché français, pour accroître l'usage des services ferroviaires régionaux et à longue distance face à celui de la voiture individuelle et de l'avion, en améliorant leur capacité à répondre aux besoins de la mobilité quotidienne ou occasionnelle. Toutefois, en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, l'Etat n'intervient pas dans la définition des politiques de desserte, tarifaires et commerciales mises en œuvre par les Régions en tant qu'autorités organisatrices des services TER. Effectivement, dans les heures de pointes, certains services TER sans réservation obligatoire connaissent des pics de fréquentation. Cependant, les circulations restent exploitées dans le respect des règles de sécurité. D'autre part, s'agissant des services librement organisés tels que notamment les différentes offres de TGV, SNCF Voyageurs bénéficie, comme toute entreprise ferroviaire sur ce secteur désormais ouvert à la concurrence, d'une autonomie de gestion en matière tarifaire. Ainsi, s'agissant en particulier des TGV exploités par SNCF Voyageurs, l'entreprise définit l'offre de transport afin d'assurer une efficacité commerciale en tenant compte du contexte économique et opérationnel de son activité, en veillant notamment à satisfaire autant de voyageurs que possible avec le parc de matériel

roulant disponible et à préserver un certain équilibre des dessertes entre territoires. Concernant les tarifs, l'entreprise n'a pas procédé à des augmentations significatives ces dernières années malgré le contexte inflationniste pesant sur ses coûts. En comparaison avec 2019, la progression du prix moyen pour un billet grande vitesse est inférieure à 10 %, à comparer avec une évolution de l'ordre de 20 % de l'indice des prix (inflation générale). De façon plus générale, SNCF Voyageurs s'efforce de maintenir une offre de prix accessibles en particulier pour les usagers les plus sensibles aux prix, notamment au travers de la gamme OUIGO, et propose des cartes « Avantage » permettant aux voyageurs de bénéficier de réductions sur leurs voyages toute l'année, avec des prix plafonnés. En outre, la pratique de tarification flexible dite de yield management permet à l'entreprise d'exploiter le potentiel économique de ses trains et d'accroître significativement leur taux de remplissage, mais également d'offrir aux usagers qui anticipent leurs réservations des prix particulièrement avantageux en certaines périodes donc d'attirer vers le train des clients qui n'auraient pas voyagé ou auraient choisi un autre mode de déplacement.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6666

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3381

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2025](#), page 5588